

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN  
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

**AVIS  
relatif à l'octroi d'un permis unique**

Le Bourgmestre de la Ville de Lessines informe la population que le **Service public de Wallonie** a octroyé, en date du **12 juillet 2019** à la **S.A. ELECTRABEL**, dont les bureaux se trouvent à **1000 Bruxelles, Boulevard Simon Bolivar, 34**, le permis unique visant à implanter et exploiter **2 éoliennes** à **7830 Silly, Chemin Royal s/n**.

Cette décision peut être consultée à l'Administration Communale, Service Urbanisme, 2ème étage, Grand'Place, 12 à 7860 Lessines, du lundi au vendredi de 08h30 à midi et le samedi matin, de 09h00 à midi aux services généraux du rez-de-chaussée.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de **Benoît LECLERCQ**, Conseiller en Environnement au 068/25.15.38 ou en son absence au secrétariat Communal au 068/251.513.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le Décret du 16 mars 2006 modifiant le Livre 1er du Code de l'Environnement pour ce qui concerne le droit d'accès du public à l'information en matière d'environnement et ses arrêtés d'exécution.

A Lessines, le 29 juillet 2019

Le Bourgmestre,



P. DE HANDSCHUTTER

